

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE PUILBOREAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2026/06/27**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, à 18h30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison du Puilborain sous la présidence de Monsieur Denys SIMON, Vice-Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Denys SIMON, Ghizlan VAN BOXSOM, Chantal DRAPEAU, Alain DENAIS (départ après le point n°10), Dominique RAMBAUD, Solen NEVE, Alexandre TILLAUD, Francelise LAVENTURE, Evelyne GENTET

Étaient excusés : Monsieur Didier PROUST (procuration à Denys SIMON)  
Madame Evelyne COUDREAU (procuration à Evelyne GENTET)  
Madame Marie-Pierre DRUAUX-BOUTEIL (procuration à Alexandre TILLAUD)  
Madame Céline GEOFFROY (procuration à Chantal DRAPEAU)

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DENAIS

Secrétaire auxiliaire : Madame Anaïs FRAINEAU-ROUX

Date de convocation : Le 11 juin 2026

|                                                         |
|---------------------------------------------------------|
| <b>CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES COFFRETS GOURMANDS</b> |
|---------------------------------------------------------|

*Départ Alain DENAIS à 20h15.*

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur le choix du prestataire pour la distribution de coffrets gourmands aux Puilborains âgés de plus de 75 ans et plus.

Plusieurs propositions sont regroupées au sein des tableaux en **annexe**.

Pour rappel en 2025, le CCAS avait recensé 920 personnes de plus de 75 ans dont 220 couples. Le service avait commandé 294 colis individuels et 173 colis couples pour un montant total de 8 683,00€. Le Conseil d'Administration avait retenu un coffret individuel à 16,00€ et un coffret de couple à 23,00€.

Pour l'année 2026, le CCAS a recensé 953 personnes de plus de 75 ans dont 232 couples.

Le CCAS enverra un courrier avec un coupon-réponse la semaine 26.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- **CHOISIR** le prestataire Esprit Gourmet pour l'acquisition des coffrets gourmands  
« Repas pour un » et « Repas pour deux ».

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

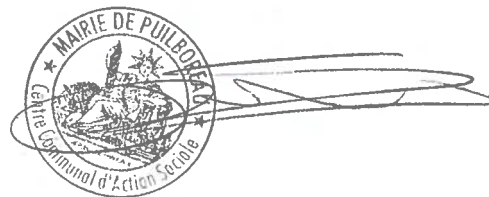
| VOTE | POUR | CONTRE | ABSTENTION | DÉPORT |
|------|------|--------|------------|--------|
|      | 12   |        |            |        |

Fait à Puilboreau, le 18 juin 2026,

Le secrétaire de séance  
DENAIS Alain



Le Président  
Didier PROUST



Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président Denys SIMON

Acte rendu exécutoire après sa transmission  
au Représentant de l'État le :  
Et sa publication le :

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.